

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee**

**Accéder au Service en ligne**

Le **répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)** regroupe les informations suivantes :

Éléments d'état civil des personnes nées en France

Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale

Ces informations sont utilisées pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une **erreur** concernant votre **identité**, vous pouvez **demander une rectification** à l' Insee qui gère le RNIPP.

Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

**Préparez les éléments suivants** pour faire la **demande en ligne de rectification** :

Copie intégrale **récente** de l'acte de naissance de la personne concernée par la demande de rectification

Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure

**Attention**

le service en ligne concerne la rectification des informations d'**une personne née en France métropolitaine**, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer. Si vous êtes **né à l'étranger ou en**

**Nouvelle-Calédonie**, contactez un organisme de sécurité sociale : Cnav , mutuelle.... En cas d'erreur d'état civil sur votre carte électorale, vous pouvez contacter votre commune d'inscription.

- Changement d'état civil

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*